



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



# Le rôle du leadership des femmes et des parlements sensibles au genre dans la lutte contre les changements climatiques

Événement parlementaire organisé par l'Union interparlementaire et ONU Femmes à la 66<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme

Réunion en ligne, 14 mars 2022

## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Rapport sur la réunion</b> .....	4
<b>Allocutions d'ouverture</b> : .....	4
Séance 1 : Expériences nationales du leadership et de la participation politique des femmes à la lutte contre les changements climatiques .....	5
Séance 2 : Expériences nationales de réformes juridiques et politiques au service d'une action climatique sensible au genre et de parlements verts .....	8
<b>Principales conclusions et recommandations</b> .....	11

## Introduction

La Commission de la condition de la femme (CCF) est le principal organisme politique mondial exclusivement consacré à l'égalité des sexes et à la promotion des droits des femmes. À l'occasion de sa session annuelle, la CCF évalue les progrès accomplis et ceux restant à accomplir, détermine les priorités futures et élabore de nouvelles politiques sur des sujets précis en lien avec l'égalité des sexes. Le thème considéré comme prioritaire pour la 66<sup>e</sup> session de la CCF, qui a eu lieu en 2022 (CSW66), était le suivant : *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles dans le cadre des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe.*

La Réunion parlementaire annuelle organisée depuis plus de 10 ans par l'UIP et ONU Femmes offre aux parlementaires une enceinte leur permettant de contribuer aux travaux de la Commission et de faire en sorte que les questions qu'elle aborde chaque année incluent une perspective parlementaire. Le thème de la réunion de 2022, qui était lié au thème prioritaire de la CCF, était *Le rôle du leadership des femmes et des parlements sensibles au genre dans la lutte*

*contre les changements climatiques*. En raison de la persistance de la pandémie de COVID-19, tous les événements organisés en parallèle de la CSW66, dont la réunion parlementaire, se sont déroulés en ligne.

La réunion avait pour objectif de donner aux parlementaires la possibilité de :

- mettre en commun les bonnes pratiques parlementaires en ce qui concerne la riposte aux changements climatiques
- nourrir un dialogue de nature à contribuer à renforcer la volonté politique et les actions porteuses de changement visant à faire participer davantage les femmes à la vie politique et à promouvoir l'action parlementaire en faveur du climat et de l'environnement sensible au genre par le biais de lois et politiques et
- contribuer aux débats de la CSW66 dans une perspective parlementaire.

La réunion a rassemblé 64 parlementaires (62 femmes et 2 hommes) de 37 pays, ainsi que 31 observateurs (personnel parlementaire, responsables gouvernementaux et représentants de la société civile et d'organisations internationales). Des parlementaires du monde entier ont pris la parole à l'occasion des deux séances de travail et des discussions avec modérateur et leurs interventions ont prioritairement porté sur les liens entre le leadership politique des femmes et la lutte contre les changements climatiques. Ils ont également cité des exemples concrets d'initiatives mettant en évidence le rôle moteur des femmes parlementaires dans le domaine de la politique climatique et celui des parlements à l'échelon interne pour basculer sur des processus et des fonctions plus écologiques et respectueux de l'environnement.

**Réunion parlementaire à la 66<sup>e</sup> session de la CCF : *Le rôle du leadership des femmes et des parlements sensibles au genre dans la lutte contre les changements climatiques***

**Présidente de séance :** Mme Hala Ramzy Fayez, membre du Conseil consultatif de Bahreïn et première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP

**Déclarations liminaires :** Mme Åsa Regnér, Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes (en vidéo) et M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP

**Intervenants de la séance 1 :** Mme Nicole Ameline, Vice-Présidente du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) ; Mme Fleur Newman, Cheffe d'équipe chargée des questions de genre, Genre et changements climatiques, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; Mme Meera Alsuwaidi, membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP ; Mme Maryse Gaudreault, Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

**Intervenants de la séance 2 :** Mme Fleur Newman, Cheffe d'équipe chargée des questions de genre, Genre et changements climatiques, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; Mme Wilma Andrade Muñoz, membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur et deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP ; Mme Mariana Baba Moussa Soumanou, membre de l'Assemblée nationale du Bénin et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP ; M. Jurmi Wangchuk, membre de l'Assemblée nationale du Bhoutan

## Présentation générale

Les parlements peuvent jouer un rôle décisif dans la réponse aux changements climatiques. Les parlementaires transposent les accords internationaux sur les changements climatiques en droit interne et veillent à ce qu'ils soient respectés et mis en œuvre grâce à des budgets adéquats et un contrôle solide. Les parlementaires font aussi la jonction entre l'électorat, les gouvernements et la communauté internationale. Il s'agit d'étapes nécessaires pour lutter durablement et efficacement contre les changements climatiques.

Le leadership politique des femmes constitue également un facteur essentiel. En participant à des mouvements sociaux non violents<sup>1</sup>, ainsi qu'à la prise de décision politique, les femmes prennent efficacement part à la lutte contre les changements climatiques. Les études disponibles mettent en évidence une forte corrélation positive entre le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et la priorité accordée à la politique relative aux changements climatiques associée à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub><sup>2</sup>. Elles révèlent également qu'une meilleure représentation des femmes dans les parlements nationaux incite les pays à adopter des politiques plus ambitieuses en matière de changements climatiques et à mieux les appliquer<sup>3</sup>. Des tendances similaires s'observent dans les domaines ayant trait à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe.

L'une des raisons rendant la participation des femmes à la lutte contre les changements climatiques si importante est que ces changements renforceront probablement les normes sociales préjudiciables aux femmes et les dynamiques de pouvoir nuisant aux femmes et aux filles dans les rôles qu'elles endossent au quotidien. Les politiques et les cadres légaux nationaux relatifs aux changements climatiques doivent tenir compte de l'expérience et des besoins particuliers des femmes et des filles et y répondre.

Toutefois, en mars 2022, 26,1 % seulement de tous les parlementaires dans le monde étaient des femmes<sup>4</sup>, ce qui explique que ces dernières ne parviennent pas à faire entendre leur voix dans le cadre des initiatives en faveur du climat, de la protection de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe. L'absence de mesures visant à atteindre la parité hommes-femmes dans la prise de décision et à autonomiser les femmes et les filles ne fera qu'accentuer le manque de considération pour les droits des femmes, ce qui limitera fortement la capacité des sociétés à affronter la crise climatique.

Le Programme d'action de Beijing de 1995 a clairement défini le lien entre le genre, l'environnement et le développement durable et a disposé que les femmes remplissaient un rôle stratégique dans la mise en place de modes de consommation et de production durables et écologiquement rationnels et devaient participer sur un pied d'égalité à la prise de décision concernant l'environnement à tous les niveaux<sup>5</sup>. Le quatrième domaine d'action du *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques* de l'UIP affirme la nécessité d'améliorer la cohérence et la complémentarité de la législation nationale sur le climat avec d'autres objectifs sociétaux, notamment l'égalité des sexes<sup>6</sup>.

En effet, les parlements doivent garder à l'esprit que la législation en matière de changements climatiques renforce aussi les politiques qui promeuvent d'autres objectifs liés au développement durable. La réalisation de l'égalité des sexes doit être considérée comme essentielle pour atteindre les objectifs climatiques et vice versa. La participation et le leadership des femmes au

parlement constituent une étape décisive pour atteindre les objectifs environnementaux aux niveaux mondial et national. L'UIP et ONU Femmes ont à cœur de poursuivre leur collaboration avec les parlements du monde entier pour soutenir la mise en œuvre efficace de cadres normatifs et politiques propices à l'adoption de politiques et de mesures sensibles au genre.

## Rapport sur la réunion

### Allocutions d'ouverture :

**Mme Hala Ramzy Fayez** (Présidente de séance, membre du Conseil consultatif de Bahreïn et première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a déclaré que les changements climatiques constituent l'une des plus graves menaces pour le développement mondial. Lorsque des questions telles que la sécurité alimentaire, la santé, l'économie et l'infrastructure remettent en cause le fondement des sociétés, les populations vulnérables sont celles qui souffrent très rapidement le plus. L'un des enseignements de la pandémie est que les crises n'ont pas la même incidence sur les femmes. La violence sexiste augmente à l'occasion de toutes les crises, notamment celles qui sont provoquées par des contraintes d'accès aux ressources naturelles découlant de la détérioration du climat. Les femmes qui militent en faveur des droits de l'homme et du climat sont visées.

Toutefois, les femmes constituent également une source de mobilisation collective contre les changements climatiques. Les jeunes femmes et les filles, tout particulièrement, sont aux premiers rangs des mouvements sociaux exigeant l'égalité des droits et la protection du climat. Ceci vaut également pour les femmes parlementaires, qui soutiennent des politiques plus progressistes et sensibles au genre pour remédier aux effets délétères des changements climatiques. Pour que la lutte contre les changements climatiques soit sensible au genre, il est urgent d'adopter des mesures législatives et politiques concrètes de nature audacieuse favorisant la participation politique accrue des femmes.

**M. Martin Chungong** (Secrétaire général de l'UIP) a souligné que la lutte contre les changements climatiques est une question de la plus haute urgence et que le rôle des parlements est essentiel à cet égard. Le rapport de l'UIP intitulé *Les femmes au parlement en 2021* révèle que la proportion mondiale de femmes parlementaires a atteint 26,1 % début 2022, 22 % des présidences de parlement étant occupées par des femmes. Ces chiffres sont les plus élevés jamais atteints dans le monde pour ce qui est du nombre de femmes dirigeantes de parlement. Dans cinq pays (Cuba, Émirats arabes unis, Mexique, Nicaragua et Rwanda), contre trois l'année précédente, les femmes occupent 50 % des sièges parlementaires de la chambre basse/unique du parlement. Il y a donc matière à se réjouir et à s'enorgueillir, mais la progression est lente et, au rythme actuel, il faudra des décennies avant que les parlements du monde entier n'atteignent la parité hommes-femmes.

La lutte contre les changements climatiques sensible au genre exige une volonté politique renforcée et des mesures porteuses de changement. Les parlements doivent œuvrer en faveur d'une économie inclusive respectueuse de l'environnement et intégrer la démarche écologique dans les efforts de rétablissement post-COVID-19 sans perdre de vue les considérations de genre. Une telle évolution doit être impulsée par les parlements, qui doivent adopter des méthodes de travail plus respectueuses de l'environnement.

**Mme Åsa Regnér** (Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes) a reconnu que les parlementaires sont idéalement placés pour servir de modèles d'une prise de décision plus équitable et inclusive et proposé qu'ils commencent par faire participer davantage de femmes à la prise de décision, par lutter contre la violence à l'encontre des femmes et par faire des parlements une institution verte. Les parlements occupent une position idéale pour prévenir la violence à l'encontre des femmes et y remédier, y compris en protégeant les droits des femmes engagées en faveur de l'écologie, responsables politiques, journalistes et militantes et en veillant à ce que les cadres législatifs permettent de poursuivre les coupables de tels actes.

Les parlements peuvent devenir l'un des catalyseurs de la lutte contre les changements climatiques sensible au genre et accélérer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Parmi les mesures que les parlements peuvent prendre pour atténuer l'impact des changements climatiques et s'y adapter figurent la promotion du déploiement de technologies efficaces à faibles émissions de carbone, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la garantie que les groupes vulnérables bénéficieront d'une protection sociale de nature à augmenter leur résilience. Les parlements peuvent aussi réduire leur propre empreinte environnementale en adoptant un fonctionnement économe en énergie et en cessant d'utiliser des plastiques à usage unique.

## Séance 1 : Expériences nationales du leadership et de la participation politique des femmes à la lutte contre les changements climatiques

### Résumé

Les intervenants ont présenté les expériences de leur pays et de leur parlement illustrant la contribution apportée par la participation politique des femmes à la réalisation d'objectifs climatiques et le rôle joué par la participation des femmes à la lutte contre les changements climatiques dans la réalisation de la parité hommes-femmes. Ils ont fait part de bonnes pratiques et cité des exemples d'initiatives de lutte contre les changements climatiques prises par des femmes parlementaires. Parmi les exemples cités, figuraient la budgétisation sensible au genre pour la mise en œuvre de politiques liées au climat, le contrôle et le suivi de la représentation des femmes dans les délégations nationales participant aux négociations internationales sur le climat, le soutien à l'autonomisation et à la participation économiques des femmes à des secteurs susceptibles d'influer sur les changements climatiques et d'en souffrir, l'adoption de lois facilitant l'accès au financement des femmes désireuses de créer une entreprise écologique, l'intégration des questions de genre dans les plans nationaux de lutte contre les changements climatiques et la promotion de la représentation des femmes dans la prise de décision.

**Mme Nicole Ameline** (Vice-Présidente du Comité CEDEF) a estimé que le lien entre l'urgence climatique et les droits des femmes était clair : les changements climatiques exercent une influence de plus en plus forte sur les femmes, qui sont pour leur part plus nombreuses à avoir la capacité de jouer un rôle moteur en faveur du climat. Les parlements devraient être aux avant-postes du combat pour l'égalité dans le monde et la participation des femmes doit être au cœur des nouvelles mesures de lutte contre les changements climatiques. Des nouvelles résolutions emblématiques devraient être adoptées pour intégrer le plus rapidement possible les femmes dans les instances de prise de décision impliquées dans la lutte contre les changements climatiques.

En matière de lutte contre les changements climatiques, rien ne sera faisable ni possible sans remettre en cause les présupposés de base concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les femmes représentent par exemple la majorité des travailleurs agricoles. Ne pas avoir le droit d'hériter ni accès au crédit, aux ressources ou à la formation les prive de la possibilité d'exprimer leur potentiel et de participer à la vie publique, ce qui empêchera les dirigeants de trouver les bonnes solutions aux changements climatiques. Désormais, les solutions les plus efficaces pour faire face à l'urgence climatique exigent une gouvernance reposant sur la parité.

**Mme Fleur Newman** (Cheffe d'équipe chargée des questions de genre, Genre et changements climatiques, Secrétariat de la CCNUCC) a précisé que la lutte contre les changements climatiques doit être aussi efficace que possible pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. L'objectif de 1,5 °C n'est pas atteignable à moins que toute l'humanité ne se mobilise pour contrer les changements climatiques. Il est essentiel d'aborder l'égalité des sexes et le climat comme un tout, en proposant des solutions liées et interconnectées passant par des changements systémiques et structurels. Les femmes et les filles ne sont pas en tant que telles plus exposées aux changements climatiques, leur vulnérabilité accrue est la conséquence d'inégalités historiques de nature pluridimensionnelle et plurifactorielle sans lien avec les questions climatiques. Les lois et les politiques peuvent combattre ces inégalités, comme l'a prouvé le *sixième Rapport d'évaluation* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui porte sur l'adaptation et la vulnérabilité.

La représentation des femmes dans les processus internationaux et multilatéraux impulsés par les pays (notamment la CCNUCC) reflète souvent la réalité nationale et locale. Les pays sont souverains pour choisir les représentants composant leur délégation nationale. Bien que les parties à la CCNUCC aient adopté en 2012 un appel à l'équilibre hommes-femmes, les hommes continuent à être surreprésentés dans les délégations nationales et dans les instances politiques et de prise de décision des négociations sur le climat. Les pays devraient consentir des efforts délibérés pour instaurer la parité hommes-femmes dans les fonctions attribuées en matière de prise de décision et de politique climatiques aux échelons local, national et international en s'inspirant des bonnes pratiques et des exemples de parlements, d'entreprises privées et d'autres secteurs.

**Mme Meera Alsuwaidi** (membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a annoncé qu'au Parlement des Émirats arabes unis, où 50 % des sièges sont détenus par des femmes, se déroulent des débats animés sur la politique relative aux changements climatiques et sur les initiatives lancées par différents ministères.

Les Émirats arabes unis ont ratifié des traités et des initiatives de nature à atténuer les effets des changements climatiques et créé un Ministère des changements climatiques et de l'environnement dirigé par une femme. Il s'agit aussi de l'un des premiers pays de la région ayant ratifié l'Accord de Paris (en 2015) et annoncé sa décision de réduire les gaz à effet de serre émis par les activités économiques. Les Émirats arabes unis accueilleront également la 28<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP 28) à la CCNUCC en 2023. Le pays a aussi lancé une initiative stratégique visant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Dans le contexte de cette initiative, les Émirats arabes unis prévoient d'investir 600 milliards de dirhams dans des sources d'énergie propres et renouvelables d'ici 2050.

**Mme Maryse Gaudreault** (Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF) a indiqué que l'intégration des questions de genre à la problématique des changements climatiques

représente un défi et une priorité pour l'APF et son Réseau de femmes parlementaires. Le plan pluriannuel de l'APF inclut désormais le développement durable et l'égalité des sexes et une femme préside sa Commission du développement durable. Le réseau a adopté une résolution historique encourageant les représentants élus et les citoyens des pays francophones à continuer à intégrer les femmes dans les efforts de lutte contre les changements climatiques.

Le réseau a pris d'autres initiatives, parmi lesquelles l'évaluation de l'industrie extractive de Madagascar, à l'issue de laquelle le gouvernement a été prié de renforcer le rôle des femmes dans l'industrie minière, secteur stratégique de l'économie nationale dégageant de la richesse, mais ayant des conséquences très délétères sur les voies d'eau et l'environnement. L'Assemblée nationale du Québec s'est dotée d'un plan institutionnel en faveur du développement durable pour 2023, qui aidera cette institution à intégrer les principes du développement durable dans ses diverses activités et politiques relatives à l'industrie, aux affaires sociales et au logement, entre autres.

### *Interventions des participants*

À la suite des présentations, la Présidente a donné la parole aux participants. Les parlementaires du monde entier ont présenté l'expérience de leur pays en matière de leadership des femmes dans la lutte contre les changements climatiques<sup>7</sup>.

- En **Italie**, la Chambre des députés, dans le cadre d'une réforme constitutionnelle, débat actuellement d'un projet de loi en faveur de l'entrepreneuriat et de l'accès au crédit des femmes désireuses de créer une agro-entreprise.
- La **Thaïlande** s'est dotée d'une stratégie nationale visant à remédier aux effets des changements climatiques grâce à des plans triennaux et quinquennaux. Il est notamment prévu de créer une Commission nationale sur la politique relative aux changements climatiques rassemblant des représentants de l'Office chargé des affaires des femmes et du développement familial et de l'Office chargé des ressources naturelles et de la politique et de la planification environnementales. La Constitution prévoit la budgétisation sensible au genre puisqu'elle précise que, lors de l'affectation du budget, l'État doit tenir compte de la diversité des besoins en lien avec le genre, ce qui oblige l'État à financer toutes les initiatives en faveur du climat dans une perspective de genre pour veiller à ce que l'égalité des sexes et les politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aillent de pair.
- En **Grèce**, le Plan national d'action 2021-2025 pour l'égalité des sexes oblige le Ministère de l'environnement et de l'énergie à rendre la participation aux consultations et à la prise de décision plus équitable, ainsi qu'à promouvoir une perspective de genre dans le cadre des efforts entrepris pour lutter contre la détérioration de l'environnement. Entre autres choses, l'obligation de recruter des femmes parmi les représentants siégeant aux conseils d'administration des sociétés fournissant l'énergie renforce la participation des femmes aux réunions internationales et aux institutions protégeant l'environnement. Les femmes président deux commissions parlementaires spéciales chargées, l'une de la protection de l'environnement, et l'autre de l'égalité, des jeunes et des droits de l'homme.
- Au **Maroc**, la Conférence sur les changements climatiques de la COP 21 a débouché sur l'élaboration d'une stratégie visant à mettre au point un plan national de promotion des énergies propres prouvant l'engagement du gouvernement à lutter contre les changements climatiques. Dans le cadre des efforts déployés en faveur d'une économie verte, le pays favorise également l'intégration des femmes dans le secteur agricole.

- En **République de Corée**, la crise climatique menace le statut socio-économique des femmes en raison du rôle et des responsabilités attribués aux femmes dans la société. La longue pandémie, qui a rendu de plus en plus instables les emplois dans le secteur de la santé et mis en difficulté les secteurs des services à la personne, de l'organisation d'événements, de la restauration et de l'éducation, a nui à la participation économique des femmes. Le taux de dépressions et de suicides a considérablement augmenté parmi les jeunes femmes d'une vingtaine d'années. Les femmes ne représentent que 16 % des membres du cabinet gouvernemental et ne détiennent que 19 % des sièges de la 21<sup>e</sup> Assemblée nationale et 36 % des sièges des assemblées locales. Par ailleurs, les grandes instances administratives et de prise de décision de la République de Corée n'abordent pas encore la crise climatique sous l'angle du genre.
- Quant à la **République démocratique du Congo**, elle occupe une position unique dans les discussions sur le climat en raison du Bassin du Congo, de ses forêts, de son potentiel de production de 100 000 MW d'énergie hydro-électrique (auxquels s'ajoutent 90 000 MW provenant d'autres énergies vertes) et de ses importantes ressources minières (notamment le cobalt et d'autres matières premières utilisées pour stocker l'énergie). Les femmes jouent un rôle central dans le secteur agricole du pays, mais la guerre et l'insécurité les ont empêchées d'assumer un rôle plus important dans la lutte contre les changements climatiques. En République démocratique du Congo, les femmes parlementaires ont créé des organisations au sein desquelles les jeunes s'engagent en faveur de la protection de la nature et nettoient les espaces publics.
- Au **Nicaragua**, pays qui dispose d'une Constitution sensible au genre et s'est doté d'un Plan national de lutte contre les changements climatiques, le parlement a été en mesure d'élaborer des lois assurant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces initiatives découlent en partie du rôle majeur joué par les femmes à l'Assemblée nationale, où elles détiennent plus de 50 % des sièges. De surcroît, la Commission des droits des femmes est très active et une femme préside la commission chargée de mener le combat contre les changements climatiques.

## Séance 2 : Expériences nationales de réformes juridiques et politiques au service d'une action climatique sensible au genre et de parlements verts

### Résumé

Les intervenants ont présenté l'expérience de leur pays et de leur parlement en expliquant comment les parlementaires peuvent soutenir la lutte contre les changements climatiques sensible au genre. Ils ont cité des exemples de contributions parlementaires ayant permis la mise en place de lois et de politiques relatives au climat sensibles au genre, ainsi que d'initiatives faisant des parlements des institutions plus vertes. Parmi les exemples cités figuraient l'inscription des considérations de genre dans les engagements nationaux et la planification du climat, l'obligation d'examiner les propositions de loi sous l'angle de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et de l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques, la promotion de l'accès des femmes aux technologies et financements verts, la création d'alliances entre les femmes parlementaires et les militants engagés en faveur du climat dans le but de faciliter la communication apaisante, indispensable pour dégager la volonté politique requise par l'action sensible au genre, et les mesures parlementaires visant à limiter l'utilisation du papier, à favoriser le travail à distance et à interdire les plastiques à usage unique.



**Mme Fleur Newman** (Cheffe d'équipe chargée des questions de genre, Genre et changements climatiques, Secrétariat de la CCNUCC) a insisté sur la nécessité de consentir davantage d'efforts pour que soient prises des mesures concrètes, même si la lutte contre les changements climatiques sensible au genre semble faire l'unanimité. Pour ce faire, les pays devraient élaborer toutes leurs politiques en tenant compte du genre et prendre volontairement des mesures pour abaisser les entraves à la participation des femmes et à leur intégration dans les instances de prise de décision, ainsi que dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et l'agriculture. Une part des efforts visant à rendre la politique en faveur du climat sensible au genre exige de se pencher sur ces entraves et d'y remédier au moment où les pays mettent en place leur législation en faveur du climat.

Il est également important que les parlementaires comprennent le lien existant entre égalité des sexes et changements climatiques, ce qui implique de ne plus penser en catégories étanches et d'assurer une coordination adéquate, tant horizontalement (entre les gouvernements nationaux) que verticalement (de l'échelon national à l'échelon local), car l'action en faveur du climat est souvent de nature locale. Il faut donc des méthodes permettant aux femmes et aux organisations qui les représentent, y compris à l'échelon local, de contribuer au processus de planification.

Le processus international en faveur du climat est doté d'outils garantissant que les plans nationaux incluent les considérations de genre dans différents secteurs. Depuis la soumission des premières contributions déterminées au niveau national (CDN), le nombre de pays intégrant les considérations de genre dans leurs engagements et dans la planification nationale du climat a considérablement augmenté et la compréhension de ce que ces considérations recouvrent est plus large et plus approfondie.

**Mme Wilma Andrade** (membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur et deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a annoncé que les parlementaires équatoriens sont tenus d'examiner toutes les propositions de loi sous l'angle de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et de l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques.

Les femmes et les filles ont souffert de façon disproportionnée des conséquences des changements climatiques en Équateur, tout particulièrement en raison de catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre. Plus de 30 % de la population équatorienne vit dans les zones rurales. Une part importante des 35 000 tonnes de déchets globaux produits chaque année part en décharge, 4 % seulement étant recyclés. Les femmes qui vivent dans les zones rurales sont plus facilement en contact direct avec l'eau des rivières, la terre et la flore. Associée à la problématique croissante de la gestion des déchets, la pollution a entraîné une détérioration de la santé des femmes, ce qui explique qu'elles soient nombreuses dans les mouvements écologistes et aient participé à des initiatives visant à lutter contre les industries destructrices de l'environnement.

Le parlement a pris des mesures telles que l'examen d'une nouvelle loi sur l'économie circulaire, l'interdiction des plastiques à usage unique et la reconnaissance de la nature comme sujet du droit. Il débat également de mesures de protection des terres ancestrales et des ressources naturelles. Au sein de l'institution même, les parlementaires ont réduit leur consommation de papier et choisi de travailler davantage à distance. Ils mènent en outre des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir des conduites respectueuses de l'environnement.

**Mme Mariana Baba Moussa Soumanou** (membre de l'Assemblée nationale du Bénin et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a rappelé que le Bénin avait mis en

œuvre des réformes visant à étoffer son cadre juridique en matière d'égalité des sexes et de lutte contre les changements climatiques, prouvant ainsi sa volonté politique de promouvoir la participation des femmes dans cet important secteur.

La protection des familles et des populations vulnérables est garantie par la Constitution, qui protège également le droit à un environnement sûr. Un office du Ministère de l'environnement et du développement durable gère les questions relatives aux conséquences des changements climatiques sur les personnes vulnérables et les femmes. En juin 2020, le Cabinet a adopté, puis mis en œuvre, un décret spécial sur les mesures d'atténuation et d'adaptation sensibles au genre. Depuis lors, le Bénin a rédigé un plan national d'adaptation et présenté ses CDN dans le cadre des négociations internationales sur le climat.

Le parlement a légiféré en 2019 sur le stockage, la gestion et l'élimination des déchets polluants et mis en place un nouveau cadre de mise en œuvre. En 2018 et 2017, il a voté deux projets de loi distincts interdisant la production, l'exportation, la vente, le stockage, la distribution et l'utilisation des sacs plastique. L'Assemblée nationale a créé une commission sur le genre et le climat et sa Présidente a nommé un groupe de travail spécialement chargé d'examiner cette question, ce qui a contribué à faire connaître toutes ces nouvelles initiatives au sein du parlement et dans la société dans son ensemble.

**M. Jurmi Wangchuk** (membre de l'Assemblée nationale du Bhoutan) a déclaré que l'action en faveur du climat et l'action pour la représentation des femmes au parlement revêtaient toutes deux un caractère vital. Le Parlement du Bhoutan n'utilise désormais plus de papier. Aucun parlementaire n'arrive plus dans la salle de la plénière avec un dossier papier. Cette initiative a été lancée par les femmes parlementaires, ce qui prouve l'importance d'intégrer l'optique des femmes et d'ouvrir le parlement à des perspectives plus variées. De surcroît, cette initiative a contribué à promouvoir des normes sociales positives mettant en valeur la contribution inestimable des dirigeantes au développement durable et à l'action en faveur du climat.

#### *Interventions des participants*

À la suite des présentations, la Présidente a donné la parole aux participants. Les parlementaires du monde entier ont fait part de l'expérience acquise par leur pays en matière de législation relative à la lutte contre les changements climatiques sensible au genre et pour faire de leur parlement une institution plus verte<sup>8</sup>.

- Au **Mali**, les sécheresses et les autres conséquences des changements climatiques ont nui à la sécurité financière des femmes qui travaillent dans le secteur agricole du pays. Il est important d'adopter des lois plus contraignantes en matière de genre et de changements climatiques, mais les appliquer est difficile dans les pays en développement, où la population n'a pas facilement accès à des sources d'énergie renouvelables alternatives. Au Mali, les femmes s'occupent en général d'aller chercher l'eau et de préparer la nourriture, qu'elles n'ont pas d'autre choix que de cuire avec du charbon et du bois. Les femmes, et les Maliens dans leur ensemble, ont besoin d'un "plan B" pour les aider à délaisser des habitudes qui ne sont plus durables. Il existe des programmes de formation nationaux abordant des sujets tels que replanter des espèces locales pour créer ou produire plus de nourriture et repousser le désert, mais ils devraient être plus largement accessibles pour sensibiliser l'ensemble de la société.
- À **Bahreïn**, les femmes s'émancipent économiquement en se lançant dans les nouveaux débouchés offerts par l'économie verte et l'agriculture résistante au climat. La majorité

des membres du Conseil suprême pour l'environnement du pays sont des femmes et le parlement aide le Conseil à formuler la législation requise. Des efforts ont été consentis pour que la législation garantisse le droit des femmes à la propriété des biens mobiliers et immobiliers et leur accès aux technologies et aux financements verts, ainsi qu'à d'autres ressources, parmi lesquelles la formation à la maîtrise des informations sur les marchés.

- En **République islamique d'Iran**, pays confronté aux conséquences des changements climatiques, une femme accomplit son quatrième mandat à la tête de l'Autorité nationale chargée de l'environnement. De surcroît, 40 % du personnel du Ministère de l'environnement sont des femmes, tout comme 25 % des hauts responsables chargés des secteurs en lien avec l'environnement. Une femme parlementaire, qui est également membre du groupe parlementaire sur les femmes et la famille, préside le Groupe parlementaire sur l'environnement, ce qui contribue à combler le grave fossé séparant ces deux questions connexes. Un conseiller chargé des femmes et de la famille du Ministère de l'environnement, qui sert de point de contact entre les deux autorités nationales, s'occupe de faire connaître ces questions et de veiller à ce que la contribution des femmes soit prise en considération dans le cadre de la lutte contre les risques environnementaux. Un protocole d'accord signé par le Ministère de l'environnement et le Ministère des femmes et de la famille contribuera à donner un rôle majeur aux femmes dans la lutte contre les changements climatiques. Le Ministère du pétrole et la Vice-Présidence chargée des femmes et de la famille ont également élaboré un protocole d'accord encadrant leurs efforts pour réformer les modes de consommation et optimiser l'utilisation de l'énergie par les ménages.
- Au **Canada**, le Groupe d'action sur le climat du Sénat a collaboré avec Peers for the Planet au Royaume-Uni. Cette alliance constitue un excellent exemple de partenariat en faveur du climat entre le parlement et la société civile. À la Chambre des communes, les femmes représentent plus de 30 % des parlementaires et la parité a été atteinte au Sénat. Le parlement débat actuellement d'une motion permettant au Canada de déclarer une urgence climatique et le pays continue à innover en matière de financement social pour intensifier les progrès accomplis dans la réalisation des ODD en mobilisant du capital privé pour le bien commun et en réunissant des investisseurs de la société civile et les pouvoirs publics.

## Principales conclusions et recommandations

Le lien entre la participation politique des femmes et la réalisation des objectifs climatiques revêt le plus grand intérêt pour les parlements du monde entier. La participation des femmes à la lutte contre les changements climatiques contribue à la réalisation de l'égalité des sexes, comme le prouvent les nombreux exemples d'initiatives en faveur du climat impulsées par des femmes parlementaires et d'autres dirigeantes politiques.

Les participants à la réunion parlementaire se sont tous accordés à dire que les parlements avaient un rôle critique à jouer dans la lutte contre les changements climatiques par les biais suivants :

- (i) prendre activement des mesures visant à faire augmenter la participation politique des femmes
- (ii) s'engager pour une législation et des réformes politiques au service du climat qui soient sensibles au genre

- (iii) faire pression en faveur d'institutions vertes et sensibles au genre.

Tout au long de la réunion, les parlementaires ont débattu des diverses approches envisageables en matière d'action en faveur du climat et de l'environnement sensible au genre, ainsi que des solutions permettant aux parlements de s'orienter vers une économie verte inclusive et d'intégrer aux efforts de rétablissement après la crise une perspective écologique tenant compte du genre et des autres besoins socialement différenciés. Certains parlements ont profité de la mise en valeur de la lutte contre les changements climatiques sensible au genre pour devenir une institution verte. Les parlementaires ont cité des exemples de pratiques respectueuses de l'écologie dans leur parlement, parmi lesquelles la réalisation d'évaluations de la consommation d'eau et d'électricité, le recours à des sources d'énergie renouvelables, la réduction des voyages qui ne sont pas essentiels et l'adoption de limites sur la consommation de papier et de plastiques à usage unique.

Pour les participants, la législation sur les changements climatiques renforce les politiques visant à atteindre d'autres objectifs liés au développement durable et vice versa. Ils ont recommandé de considérer la réalisation de la parité comme essentielle pour atteindre les objectifs climatiques, qu'ils aient été fixés à l'échelon international ou relèvent des échelons national et local. Les participants ont relevé que les liens entre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la lutte contre les changements climatiques sont plus étroits que jamais. Les parlementaires ont souligné que les politiques nationales relatives aux changements climatiques doivent reconnaître la nécessité d'abaisser les entraves à l'égalité des sexes et donner la priorité aux investissements permettant aux femmes et aux filles d'être actrices du changement et de renforcer les stratégies de lutte contre les changements climatiques. Enfin, pour que le cadre juridique de l'action en faveur du climat soit efficace et durable, il doit être envisagé dans une optique sensible au genre.

Toutefois, aucun pays n'a accompli l'égalité des sexes dans tous les domaines et à tous les échelons. Trop peu de femmes participent aux négociations internationales sur le climat et les reculs enregistrés en matière de parité dans le monde compromettent encore davantage la participation des femmes et le climat. Dans certains cas, la pandémie de COVID-19 a permis de réaliser des progrès en matière de lutte climatique sensible au genre, tandis que dans d'autres elle n'a fait qu'aggraver l'absence d'égalité des sexes. Le soutien exprimé par les parlementaires à l'égard du leadership des femmes dans le domaine climatique ne doit pas être sous-estimé, tout particulièrement au vu du rôle essentiel qu'ils jouent de toute évidence dans la création de solutions à ce problème. Les expériences débattues au cours de la réunion parlementaire ont révélé que les femmes prenaient l'initiative de rendre les parlements plus verts et faisaient pression en faveur de mesures et de lois sur le climat plus sensibles au genre. Les parlementaires doivent continuer à promouvoir et protéger les droits des femmes, qui peuvent être menacés par des crises de toute nature (santé publique, économie, sécurité ou politique).

Des pas ont été faits dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour accomplir sur le terrain des progrès solides de nature à permettre un développement durable et équitable. Des efforts supplémentaires doivent notamment être faits dans les domaines suivants :

- améliorer l'autonomie des femmes et leur accès à l'information et aux ressources financières et techniques, afin qu'elles puissent contribuer de façon plus équitable aux

solutions à apporter aux changements climatiques, comme c'est le cas dans d'autres secteurs de l'action publique, de la vie professionnelle et de la société

- dialoguer avec les sociétés et les entreprises et les influencer grâce à des cadres réglementaires les incitant à assumer le rôle de premier plan qui est le leur en matière de lutte contre les changements climatiques
- trouver des solutions pour développer les capacités des femmes à prendre part aux actions et aux programmes en faveur du climat afin de construire une économie à faibles émissions de carbone et instaurer des systèmes prévoyant des dédommagements suffisants pour la garde des enfants et les tâches familiales et stabilisant les activités économiques des femmes
- élaborer des politiques sous l'angle du genre et prendre des mesures visant à abaisser les entraves à la participation et à l'inclusion des femmes, que ce soit dans les instances de prise de décision, en matière de sécurité alimentaire, ou dans l'agriculture
- créer des alliances entre les femmes parlementaires et les militants pour faciliter la communication et le plaidoyer apaisés en matière de climat et d'égalité des sexes
- prêter une oreille attentive aux femmes dans la société et exiger des gouvernements qu'ils respectent les engagements auxquels ils ont souscrit en matière de lutte contre les changements climatiques
- promouvoir et protéger l'inclusion des femmes dans la société civile en réponse à la crise climatique et œuvrer ensemble pour préserver l'avenir.

---

<sup>1</sup> La participation des femmes aux mouvements sociaux est fortement corrélée à la probabilité que ces mouvements parviennent à leurs fins en recourant à des méthodes non violentes. Voir : Erica Chenoweth and others, *Women's Participation and the Fate of Nonviolent Campaigns: A Report on the Women in Resistance (WiRe) Data Set* (Broomfield, Colorado: One Earth Future Foundation, 2019) :

[https://oneearthfuture.org/sites/default/files/documents/publications/Womens\\_Participation\\_Nonviolent\\_Campaigns\\_Digital\\_0.pdf](https://oneearthfuture.org/sites/default/files/documents/publications/Womens_Participation_Nonviolent_Campaigns_Digital_0.pdf).

<sup>2</sup> Jenn Richler, Effect of female representation, *Nature Climate Change*, 9 (2019), 801 : [www.nature.com/articles/s41558-019-0626-2](http://www.nature.com/articles/s41558-019-0626-2).

<sup>3</sup> En association à d'autres facteurs, notamment le PIB par habitant du pays, son niveau d'instruction et son orientation politique générale, voir : Samantha Harrington, Countries with more female politicians pass more ambitious climate policies, study suggests (Yale Climate Connections, 2019) : <https://yaleclimateconnections.org/2019/09/countries-with-more-female-politicians-pass-more-ambitious-climate-policies-study-suggests/>.

<sup>4</sup> Union interparlementaire (UIP), Moyennes mondiales et régionales de femmes dans les parlements nationaux (UIP, Parline, 2022) : <https://data.ipu.org/fr/women-averages?month=3>.

<sup>5</sup> Nations Unies, *Déclaration et Programme d'action de Beijing* (Nations Unies, 1995) :

[www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf).

<sup>6</sup> UIP, *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques* (Genève, UIP, 2016) ;

<http://archive.ipu.org/pdf/publications/climat16-f.pdf>.

<sup>7</sup> Les pays sont énumérés par ordre d'intervention.

<sup>8</sup> Les pays sont énumérés par ordre d'intervention.